

MES ACTIVITÉS

MODE D'EMPLOI

1^{ÈRE} ÉTAPE

Je choisis ma ou mes activités que je numérote par ordre de préférence sur mon bulletin de pré-inscription (*l'ordre de mes choix sera examiné seulement si le nombre de demandes excède le nombre de places*). Il n'y a pas de classement par ordre d'arrivée.

2^{ÈME} ÉTAPE

Une fois rempli, je dépose mon bulletin à l'accueil de la Mairie Annexe, rue Emile Kahn, ou je l'envoie par courrier postal, accompagné obligatoirement de mon ou mes chèques correspondants au règlement de chaque activité choisie.

Le pôle Senior met en place le règlement par carte bancaire. Si votre choix de sortie est retenu, vous serez contacté(e) afin de vous fixer un rendez-vous pour ce mode de paiement.

3^{ÈME} ÉTAPE

S'il n'y a pas de réservations supérieures au nombre de places, le pôle Senior m'envoie l'itinéraire du car dans la ville avec l'heure de départ. Dans le cas où il manquerait de la place, je serai contacté par le pôle Senior.

ATTENTION

Tout bulletin devra être accompagné du chèque correspondant au montant sauf si vous avez choisi le règlement par carte bancaire. Pour faciliter le remboursement en cas d'annulation, **chaque activité payante devra faire l'objet d'un règlement distinct par chèque.**

Chaque participant devra disposer d'une assurance responsabilité civile.

ITINÉRAIRE POUR LES SORTIES EN CAR

Rond-point de la Mairie, place Roger Perriaud → **Route de Longpont**, résidence Jean Rostand → **Avenue Gabriel Péri**, arrêt de bus "jardin public" → **Avenue Gabriel Péri**, arrêt de bus "poignée de cerises" → **Place Stalingrad, l'Étoile**, parking du restaurant asiatique → **Avenue de la Liberté**, arrêt de bus "Joliot Curie" → **Avenue de la Liberté 24-26**, devant la résidence Albert Perrissin → **Avenue de Brétigny**, arrêt de bus devant l'école Jean Jaurès.

CONDITIONS D'ANNULATION DES SORTIES

- Annulation du prestataire ou du pôle Senior
- Maladie justifiée par un certificat médical datant d'avant le jour de la sortie ou de l'activité (fournir l'original au pôle Senior)
- Hospitalisation (fournir un bulletin d'hospitalisation)
- Décès d'un ascendant ou descendant (fournir les justificatifs)

Le participant qui se verrait contraint d'annuler sa participation pour les raisons (b-c-d) devra le faire selon les modalités suivantes pour que sa demande d'avoir ou de remboursement soit valable, par mail : pole-senior@sddb91.com ou par téléphone, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au **01 69 46 80 45**.

- En cas de remplacement du participant annulé, ce dernier recevra un avoir du montant total de son règlement, valable sur une sortie dans l'année ou le remboursement.
- En cas de non remplacement, un montant forfaitaire de 15€ sera retenu de l'avoir ou du remboursement sauf pour les spectacles et pièces de théâtre ou il n'y aura aucun remboursement si non remplacement.

Attention, aucun remboursement sans justificatif (certificat médical). Dans le cas où aucun justificatif n'est fourni ou si le service n'a pas été prévenu par écrit 48h avant la sortie, le montant total sera dû.

CONDITIONS D'ANNULATION DES REPAS ET LOTOS

En cas d'annulation jusqu'à la veille du repas ou du loto au pôle Senior au **01 69 46 80 45**, votre ticket sera reporté. Dans le cas contraire, votre participation financière sera perdue.